Université Rennes 2

Demande d'autorisation de tournage sur le campus

Avant d'effectuer un tournage au sein de l'établissement (film, documentaire, presse, etc.), en extérieur ou en intérieur, veuillez remplir le formulaire de demande d'autorisation de tournage ci-dessous. Nous vous invitons à attendre la réception d'une autorisation avant de commencer votre tournage.

Vous êtes

- Aucun(e) -

Votre demande

Personne référente

Média, Entreprise, Ecole

Nom

Prénom

Courriel

C'est sur cette adresse électronique que sera effectué le suivi de votre demande. N'oubliez donc pas de la consulter régulièrement. Format attendu : nom@domaine.fr

Téléphone

Informations tournage

Sujet du reportage / tournage

Date de début

Date de fin

Tournage en extérieur

- ◯ Oui
- ◯ Non

Veuillez préciser les lieux

Tournage en intérieur

- ◯ Oui
- ◯ Non

Veuillez préciser les lieux

En cas de tournage pendant un cours, préciser le nom de l'enseignant.e

☐ En cochant cette case, je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'université et le droit à l'image des personnes conformément à l'article 9 du Code civil qui dispose que chacun a droit au respect de sa vie privée.

Voir le règlement intérieur de l'université

Lire l'article 9 du Code civil

Contactez le Service Vie Étudiante (SVE) pour votre demande, un formulaire incluant les demandes de tournage est à votre disposition sur le portail étudiant.

Vous n'avez pas besoin d'autorisation si le tournage se fait dans le cadre de vos études sous réserve qu'il ne perturbe pas les cours et les activités de l'établissement. Les services et personnes impactés doivent être prévenus.
En cas de tournage à la bibliothèque universitaire **une autorisation est nécessaire** : Contacter Alexia Chaignon, chargée de communication du Service Commun de Documentation (SCD) via l'adresse bu-com [at] univ-rennes2.fr (bu-com[at]univ-rennes2[dot]fr)

Soumettre